

FICHE D'INSCRIPTION – ACCUEILS DE LOISIRS DES COMMUNES PERIURBAINES DE CHARTRES METROPOLE

Vacances de Printemps du 22 Avril au 03 Mai 2024

Pour inscrire votre ou vos enfant(s) dans un des Accueils de Loisirs, **vous devez retourner cette fiche d'inscription complétée, signée et accompagnée du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28 chèques vacances ou CESU non-dématérialisé).

- **Inscription des familles habitant l'une des communes périurbaines de Chartres métropole à partir du 25 Mars 2024, sur le portail familles exclusivement (sous réserve de places disponibles) et à partir du 27 Mars 2024 à 8h30 au siège PEP28 et dans les accueils de loisirs (Copie de la feuille d'imposition 2022 sur les revenus 2021).**

- **Inscription pour les familles des communes urbaines Chartres métropole et autres communes à partir du 10 Avril 2024 (selon les places disponibles restantes)**

Elle impliquera obligatoirement une facturation, que l'enfant ait été présent ou non.

Pour les périodes suivantes, une nouvelle fiche d'inscription sera à retirer dans les accueils de loisirs ou au Guichet Unique, Pôle Administratif, Place des Halles à CHARTRES, ou aux P.E.P 28, 3 rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet www.lespep28.org. Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier d'inscription famille, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable.

Autorité parentale	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Nom :	Prénom :	Tél. :
	Adresse :		
	Mail :		
1^{er} Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	☐ Maternel ☐ Elémentaire ☐ Ados	
2^{ème} Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	☐ Maternel ☐ Elémentaire ☐ Ados	
3^{ème} Enfant	Nom :	Prénom :	
	Date de naissance : / /	☐ Maternel ☐ Elémentaire ☐ Ados	

Merci de cocher l'accueil de loisirs et le type de repas de votre choix :

Accueils de Loisirs	Horaires :	Espaces jeunes	Type de repas :
☐ AMILLY	7h30 - 18h30	☐ DAMMARIE ☐ SOURS (Regroupement)	La Normandie ☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI
☐ BOUGLAINVAL	7h - 19h		
☐ DAMMARIE	7h30 - 18h30		
☐ BAILLEAU-L'EVEQUE	7h30 - 18h30		
☐ SAINT-LEGER-DES-AUBEES	7h - 19h		
☐ MAINTENON	7h - 19h	☐ SAINT-GEORGES-SUR-EURE ☐ BAILLEAU-L'EVEQUE (Regroupement) ☐ JOUY ☐ MAINTENON (Regroupement)	Resto'Val ☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI Restauration Chartres métropole ☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI
☐ JOUY	7h - 19h		
☐ MORANCEZ	7h30 - 18h30		
☐ SAINT-GEORGES-SUR-EURE	7h30 - 18h30		
☐ SOURS	7h30 - 18h30		

- PAI= Projet d'Accueil Individualisé (Allergies) à réaliser en amont de l'Accueil

Merci de cocher le ou les forfaits retenus :

Forfait du 22 au 26/04/2024 ☐

Forfait du 29/04 au 03/05/2024 ☐

Pour les occasionnels, uniquement, merci de cocher le ou les jours retenus ci-dessous :

PRESENCE(S) EN OCCASIONNEL	JOURNÉE AVEC REPAS			COUT : 1 ^{er} enfant	COUT : 2 ^{ème} enfant	COUT : 3 ^{ème} enfant
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant			
Lundi 22/04	☐	☐	☐			
Mardi 23/04	☐	☐	☐			
Mercredi 24/04	☐	☐	☐			
Jeudi 25/04	☐	☐	☐			
Vendredi 26/04	☐	☐	☐			
Lundi 29/04	☐	☐	☐			
Mardi 30/04	☐	☐	☐			
FERIE						
Jeudi 02/05	☐	☐	☐			
Vendredi 03/05	☐	☐	☐			
TOTAL :						

TARIF 2024

Accueil Petites vacances	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon			Enfants extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon		
Revenu fiscal de référence / 12	Forfait semaine	Forfait semaine	Occasionnel	Forfait semaine	Forfait semaine	Occasionnel
	22/04 au 26/04/2024 avec repas	29/04 au 03/05/2024 avec repas	Journée avec repas	22/04 au 26/04/2024 avec repas	29/04 au 03/05/2024 avec repas	Journée avec repas
0 à 1220	32.99 €	26,39 €	7,92 €	117.74 €	94.19€	28,26 €
1221 à 1500	39.81 €	31.85 €	9,56 €			
1501 à 1800	46.07 €	36.86 €	11,06 €			
1801 à 2100	52.90 €	42.32 €	12,69 €			
2101 à 2400	59.15 €	47.32 €	14,20 €			
2401 à 2900	65.98 €	52.78 €	15,83 €			
2901 à 3400	72.80 €	58.24 €	17,47 €			
3401 à 3900	79.06 €	63.25 €	18,97 €			
3901 à 4400	85.88 €	68.70 €	20,61 €			
4401 et +	92.71 €	74.17 €	22,25 €			
Réduction de 10% à compter du 2ème enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée						

Total Régulé ce jour : _____ €

Chèque N°: _____ Banque: _____ Montant: _____ €

ANCV: _____ € CESU: _____ € ESPECES : _____ N° reçu: _____ N°CB: _____

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement
(consultable sur le site des PEP 28 et dans les structures de loisirs).

Fait le :

Signature :

Association des PEP28

3, rue Charles Brune 28110 Lucé Tél : 02.37.88.14.14

